



Règlement Général

« LES HIVERNALES DE LA HAUTE GARONNE »

PAR EQUIPE U12 – 9 Trous

DATES ET LIEUX

Etape 1 : GC de Toulouse le 23 février 2024 / Départs en Shotgun à 8h30

Etape suivante : à définir

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les étapes « LES HIVERNALES DE LA HAUTE-GARONNE » sont ouvertes aux écoles de golf déclarées de la Haute-Garonne

Chaque Ecole de Golf aura la possibilité d'inscrire jusqu'à 8 équipiers à chaque étape. Ils devront être tous membres AS, avec leur licence à jour et inscrits à l'école de golf sur Extranet.

Catégories d'âge : U12 (nés en 2012 ou après)

Pour chaque étape, il est recommandé la participation à minima d'une joueuse ou un U10 dans l'équipe.

FORME DE JEU

Equipe de 4 joueurs (**Pour chaque étape, il est recommandé la participation à minima d'une joueuse ou un U10 dans l'équipe**)

La composition de l'équipe peut changer à chaque étape.

Match Play / 9 trous

- Les matchs vont au bout des 9 trous.
- Le résultat annoncé est celui des trous gagnés par chaque Simple.
- Ordre de jeu des simples : par ordre croissant des index arrondis
- Si égalité : 1er départage au nombre de matchs gagnés, 2ème départage au classement de la qualification

Tirage des matchs :

Les joueurs seront triés par index à la date de clôture des inscriptions des équipiers.

Le joueur le mieux classé de la liste rencontrera le joueur en suivant sur la liste qui est d'un autre club et ainsi de suite, de sorte que chaque joueur rencontre un joueur d'un autre club et d'un niveau de jeu proche.

Organisation des départs :

Shotgun sur 9 trous / 4 joueurs par départ (*les participants ou le représentant de l'équipe devront se présenter à l'accueil du golf au minimum 30 minutes avant l'heure de départ*)

La liste des départs sera communiquée, au plus tard, la veille de l'épreuve à midi.

Marques de départ : Poussin G = rouge
U10 G = violet

Poussin F = violet
U10 F = orange

RAPPEL

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Clubs, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

ENGAGEMENT

Inscription du Club et des joueurs sur Extranet au plus tard 7 jours avant l'épreuve. Les inscriptions ou modifications tardives devront être faites directement auprès du club d'accueil de l'étape.

Les droits d'inscription par étape qui s'élèvent à 50€ par équipe (GF, practice et goûter inclus pour 4 joueurs) devront être réglés au club d'accueil le jour de l'étape.

CLASSEMENT et PRIX

Le total des trous gagnés par chaque équipier donnera le score de l'équipe à chaque étape.

A la fin de chaque étape, à la charge du club organisateur, des médailles seront remises aux 3 premières équipes et un goûter sera proposé à l'ensemble des participants.

Le vainqueur des « HIVERNALES DE LA HAUTE-GARONNE » sera l'équipe ayant gagné le plus de trous à l'issue de l'ensemble des étapes.

En cas d'égalité, pour le titre, le départage se fera sur le nombre de trous perdus, puis sur le nombre de matchs gagnés.